

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**POINT 4(B) DE L'ORDRE DU JOUR**

**CX/FL 08/36/6-ADD.2**

# F

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES  
ALIMENTAIRES**

**TRENTE-SIXIÈME SESSION**

**OTTAWA (CANADA), 28 AVRIL – 2 MAI 2008**

**DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION,  
L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES :  
PROJET D'AMENDEMENT - INCLUSION DE L'ÉTHYLÈNE  
(CL 2007/34-FL & CL 2007/16-FL, ALINORM 07/30/22 – ANNEXE IV)**

**COMMENTAIRES DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 6**

**COMMENTAIRES DE :**

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (IFOAM)**

**DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION,  
L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS  
BIOLOGIQUES : PROFET D'AMENDEMENT - INCLUSION DE  
L'ÉTHYLÈNE  
(CL 2007/34-FL & ALINORM 07/30/22 – ANNEXE IV)**

**COMMENTAIRES DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 6**

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS  
D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (IFOAM) :**

Le CCFL du Codex est convenu à sa dernière réunion d'avancer à l'étape 5 l'avant-projet d'amendement visant à autoriser l'utilisation de l'éthylène pour les bananes et les kiwis étant donné que l'éthylène répond aux critères énoncés dans la Section 5 des Directives du Codex Alimentarius. L'amendement qui sera ajouté à l'Annexe 1 se lira « L'éthylène peut être employé pour le mûrissement des kiwis et des bananes ».

L'IFOAM est favorable à l'ajout de l'éthylène aux Directives du Codex concernant les produits biologiques à titre de substance autorisée pour leur mûrissement. Depuis de nombreuses années, l'utilisation de l'éthylène pour le mûrissement est autorisée dans les Règles de base de l'IFOAM (Article 6.3.6). L'éthylène est un gaz que les produits dégagent naturellement durant leur mûrissement. L'éthylène exogène n'est utilisé qu'en quantité infime durant la manutention des produits pour déclencher le mûrissement de fruits, particulièrement de fruits tropicaux comme les bananes et les ananas qui sont cueillis verts aux fins de manutention et transportés sur de longues distances.

L'IFOAM est favorable à la proposition d'ajouter l'éthylène pour les bananes et les kiwis en ce moment à l'étape 5. S'il existe un besoin et une demande documentés pour d'autres fruits que les bananes et les kiwis, il serait peut-être possible d'adapter le texte de l'Annexe I – Principes de production biologique en ajoutant à la fin du paragraphe 82 de cette section : « L'éthylène peut être employé pour le mûrissement des kiwis, des bananes ou d'autres fruits tropicaux. Autrement, il a été proposé que l'éthylène soit ajouté à l'Annexe 2, Substances autorisées pour la production d'aliments biologiques, Tableau 4, Auxiliaires technologiques dans laquelle figurent déjà des gaz (anhydride carbonique, azote) pouvant être utilisés sur les aliments d'origine végétale. Toutefois, l'IFOAM partage la préoccupation de la délégation des États-Unis qui dit que l'éthylène ne cadre pas bien avec l'Annexe 2 étant donné que les produits commerciaux actuellement utilisés sont synthétiques et non d'une source naturelle et renouvelable (ce qui serait souhaitable comme le mentionne le Brésil).